

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.							
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.										
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »									4 » 39 » »	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 22 Mars.

Les choses ne sont point aussi avancées qu'on l'avait dit, relativement aux nouvelles négociations des Puissances. Il y a eu partout en Europe une subite confiance, mais un temps d'arrêt se produit.

La tournure que les affaires d'Orient viennent de prendre est le grand événement du jour. Tous les journaux ne s'occupent guère que de cette question.

On lit dans le Français :

Bien qu'il reste à la diplomatie plus d'une difficulté à surmonter, et que peut-être il faille encore craindre quelque grand obstacle à Constantinople, il semble que l'accord de la Russie et de l'Angleterre assure définitivement et complètement la paix de l'Europe. Aussi un cri de joie véritable retentit-il, dans tous les journaux, surtout à Vienne, à Paris, à Saint-Petersbourg. C'est un soulagement pour tous les cœurs, partout où on sentait que, cette année, la guerre ne pouvait plus éclater, même en Serbie et dans le Monténégro, sans devenir bientôt générale. Si l'Europe sauve aujourd'hui l'Orient d'une nouvelle conflagration, c'est du même coup l'Occident qu'elle préserve. Personne n'en peut douter.

Certes, il y a bien quelque chose de miraculeux dans le protocole qui met cette heureuse fin à tant d'embarras et de dangers. Et on a beau médire de la diplomatie avec la banalité ordinaire, comme on médit de l'Académie : il est certain qu'avoir empêché, en 1876, qu'une guerre où coulait le sang des chrétiens et des Slaves n'attirât sur la Turquie la vengeance immédiate de la Russie, ce fut un service inespéré; il est certain aussi qu'avoir trouvé, en 1877, une formule, une phrase, un mot, pour assortir des volontés si déliantes et concilier des intérêts si divers, c'est une œuvre pour ainsi dire merveilleuse.

La Russie, à la dernière heure, a vu clair dans cet inconnu terrible du lendemain. Elle a deviné le désordre où elle allait jeter avec elle la fortune de l'Europe entière. Elle a deviné l'impuissance où la victoire elle-même la devait laisser. Elle pouvait, le regard enfiévré de gloire, conduire ses armées par delà le Danube jusqu'à Constantinople même; elle avait du moins le droit de l'espérer. Mais elle s'est souvenue à temps qu'elle avait d'autres frontières que celles de la Bessarabie et que ce triomphe, fût-il facile et prompt, affaiblirait trop ses forces pour d'autres rivalités. Elle avait fait une faute en cédant à un premier mouvement d'orgueil et en suivant trop vite l'impulsion des faits et des conseils qui l'entraînaient. Cette faute, elle ne l'a pas achevée, elle ne l'a pas poussée jusqu'au bout; elle a été plus sage que la France en 1870. C'est un acte de prudence aussi courageux qu'habile, qui honore singu-

lièrement la politique de l'empereur Alexandre et du prince Gortschakoff. Nous les en louons pour la Russie; nous les en remercions pour l'Europe, et puisque le bien de la Russie intéressait en tout cela celui de notre pays, puisque la paix de l'Europe avait un prix si grand aux yeux de notre patrie, nous ajouterons que nous leur en sommes reconnaissants pour la France.

Il y a peut-être une certaine exagération dans les appréciations optimistes du Français; mais cet optimisme est la note générale de la presse française et étrangère. Dans ce concert la Liberté se distingue, surtout, par une ardeur pacifique excessive. Elle s'exprime ainsi :

Le faisceau des grandes puissances, qu'on a cru au moment de se rompre, vient, au contraire, de se resserrer. Le maintien de cette union, qui a toujours été à nos yeux la vraie garantie de la paix, assure à l'Europe des années de tranquillité. Par l'effet de ce concert européen, la Turquie cesse d'être une cause d'inquiétude générale. On peut être certain que le gouvernement turc va désormais concentrer tous ses efforts sur l'application des réformes unanimement réclamées en faveur des populations chrétiennes. Ces réformes s'accompliront progressivement sous l'œil vigilant des représentants des puissances, et la Porte verra dans l'attitude sympathique des nations européennes à son égard un encouragement à poursuivre avec fermeté et persévérance l'œuvre de la régénération du vieil empire des sultans.

Ce retour à une situation normale et rassurante de l'Europe, vis-à-vis de la Turquie n'est pas la seule conséquence de l'heureuse entente cimentée à Londres entre la Russie et l'Angleterre. Nous voyons encore dans cet acte le symptôme du triomphe possible de la seule politique compatible avec la raison et avec les intérêts bien entendus des peuples. L'arbitrage des puissances dans les questions internationales sera toujours le meilleur moyen de résoudre les difficultés qui, sans cette sauvegarde, pourraient entraîner les nations dans de sanglants et redoutables conflits.

La paix n'est-elle pas le premier besoin des Etats, de même que la santé est le bien le plus précieux des individus? Toutes les richesses ne découlent-elles pas de l'une comme de l'autre? Mais il faut savoir employer les moyens les plus propres à atteindre ce but désiré : la paix. Or, l'entente de l'Europe nous offre aujourd'hui les meilleures chances d'y parvenir.

Tels peuvent être les résultats du grand acte de conciliation que nous devons non seulement à la Russie et à l'Angleterre, mais encore à toutes les puissances qui se sont réunies dans une pensée commune d'apaisement. La reconnaissance de tous est due particulièrement aux hommes d'Etat qui y ont coopéré. La France a su remplir, au milieu de ces délicates négocia-

tions, le rôle à la fois utile et réservé qui lui convenait. Son influence, bien que mesurée par elle-même, n'a pas été dédaignée. Plus notre ministre des affaires étrangères apportait de sagesse et de prudence dans ses paroles, et dans ses actes, plus les cabinets européens se montraient pressés à rechercher son concours. De même, pendant les périlleuses délibérations de Constantinople, notre plénipotentiaire, M. le comte de Chaudordy, a déployé une habileté et un esprit de modération qui lui ont valu la confiance et la haute approbation de ses collègues.

La France, en un mot, est sortie à son honneur de cette crise où l'on peut dire que la loyauté de ses intentions et sa dignité nationale ont été mises à l'épreuve. Elle n'a pas cherché à se grandir elle-même, et cependant le témoignage que lui rendent aujourd'hui les cabinets, prouve qu'elle a grandi à leurs yeux.

C'est là une situation dont il nous est permis de nous féliciter.

Le Temps est plus réservé que les autres feuilles. Il dit notamment ce qui suit :

Les amis de la paix applaudiront à tout ce qui paraîtra reculer le danger d'une solution violente de la question d'Orient, en attendant que ce danger disparaisse; ils salueront surtout avec joie les indices d'une harmonie croissante des six grandes puissances, à la condition qu'ils puissent la croire durable. Mais ils ont raison de faire encore quelques réserves. On croit toujours que le gouvernement russe acceptera les modifications de forme proposées par le gouvernement anglais; mais on se dit que le comte Schouvaloff n'ayant pas de pouvoirs extraordinaires et le général Ignatieff ne paraissant pas avoir fait usage des siens à Londres, l'entente ne peut avoir été constaté officiellement. Il ne faut pas attacher plus d'importance que de raison à une dépêche annonçant que l'ambassadeur d'Autriche n'a pas encore été autorisé à signer le protocole. Ce qu'on peut se demander, c'est si ce protocole aura ou n'aura pas une valeur positive, pratique. On télégraphie de Vienne au Daily Telegraph que les changements apportés par le cabinet anglais au texte russe « rendront l'accord des puissances extrêmement vague; » que « le langage du document entier est sensiblement altéré; » que « l'esprit et les termes en sont de la plus inoffensive disposition. » Si ces informations sont exactes, la Russie pourra bien signer le protocole, par esprit de conciliation; mais il est à craindre qu'elle ne désarme pas facilement, et le Nord constate qu'il n'est pas question de désarmement dans l'acte proposé à la signature des puissances. La feuille russe accompagne cette remarque de quelques réflexions; elle insiste sur la condition malheureuse des chrétiens de Turquie; elle invite ses lecteurs à ne pas se bercer d'illusions décevantes. D'autre part, on écrit de Vienne à la Post de Berlin que la Turquie fera du désarmement préalable de la Russie la condition de son adhésion au protocole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 20 mars.

La séance de la veille, toujours sur la question de la Compagnie d'Orléans et de divers chemins de fer avoisinants, avait été embrouillée et sans signification.

Aujourd'hui, M. Christophle, ministre des travaux publics, a traité longuement la question du rachat du chemin de fer des Charentes par la Compagnie d'Orléans. Il s'est rallié, sous certaines réserves, au contre-projet de M. Allain-Targé, et a demandé que ce contre-projet fût renvoyé à la commission, pour servir de base à un projet nouveau et définitif.

SÉNAT.

Séance du 19 mars.

La première délibération du projet de loi relatif aux chemins ruraux a été terminée, sans débat cette fois, avec une promptitude que les séances antérieures ne permettaient guère d'espérer. Il est vrai que les points les plus importants se trouvaient pour la plupart renfermés dans les premiers articles, et c'est pourquoi ils avaient provoqué une discussion et même une opposition assez vives; mais le rapporteur, M. Emile Labiche, qui a fort bien soutenu toute cette loi; avait aplani les principaux obstacles. — Quant à l'autre section détachée du Code rural, le titre complémentaire, dont le rapporteur est M. Clément, on en a ajourné l'examen, sur la demande de M. de Vantavon.

Le Sénat va sans doute aborder, lui aussi, la question des chemins de fer. M. Ernest Picard est venu déposer une proposition tendante à assurer la garantie d'intérêt à toute Compagnie dont l'utilité publique aura été déclarée. C'est, si nous ne nous trompons, en ces termes mêmes que M. Picard a présenté sa proposition. Quel en est précisément le caractère et la portée? Son auteur n'est entré aujourd'hui dans aucun développement; il s'est borné à demander l'urgence. La proposition a été renvoyée à la commission d'initiative.

ORIENT

Ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier, le Parlement ottoman est ouvert. Les deux passages saillants du discours se trouvent vers la fin. En rappelant que la Porte est prête à « devancer dans l'application les vœux des puissances, » quand ces vœux « peuvent se concilier avec les traités, les règles du droit international et les nécessités de la situation, » le sultan ne sort pas de la thèse que les Turcs ont toujours soutenue et dans laquelle ils se retranchent comme dans une citadelle, à savoir : que la Turquie fera le bonheur de ses sujets aussi bien et mieux, toute seule, librement, que sous la pression d'une contrainte étrangère. Le protocole une fois signé,

il faudra bien que la Turquie se résigne à comprendre qu'un des articles les plus importants de ce traité, celui par lequel l'Europe s'interdisait toute ingérence dans les affaires intérieures de l'empire ottoman, n'existera plus, car le protocole aura ce sens, ou ne sera pas signé; ou il n'aura aucun sens et ne terminera rien. Elle devra compter réellement alors avec « les nécessités de la situation. » C'est là le premier point noir du moment. Le discours du trône fait allusion au second en exprimant l'espoir que les négociations avec le Monténégro vont aboutir.

La tactique bonapartiste.

On lit dans la République française :

Il paraît que la liberté de notre pays est perdue, que M. Paul de Cassagnac, après des années de bravades quotidiennes, se voit demander compte par la justice de ses attaques forcenées contre le gouvernement légal, de ses outrages aux institutions parlementaires, de ses provocations à la violence, et parce que la Chambre n'a pas jugé bon de barrer le passage à la justice. Nous ne relèverons pas les théories de liberté illimitée qui s'épanouissent brusquement dans la presse bonapartiste; elle est, à coup sûr, impayable dans ce rôle; mais on comprend que le dépit lui ait fait perdre la tête. L'impudence a toujours été la tactique préférée des bonapartistes. Ils cherchent à en imposer aux esprits faibles et ignorants en mettant leur chapeau sur l'oreille et en insultant à tort et à travers. Ils crient, ils menacent, ils défient; ils déclarent que le haut du pavé leur appartient et que, quoi qu'ils fassent, on n'osera pas leur en demander compte, preuve évidente que le gouvernement de la République n'existe qu'en apparence et qu'il ne fait pas bon se mettre dans de mauvais termes avec ces messieurs. On comprend qu'un pareil système ne puisse se soutenir qu'en abusant d'une tolérance aveugle et en escomptant même le dédain. Il suffit qu'un sergent de ville se décide à interpeller l'un des tapageurs et à le prier de venir s'expliquer au poste, pour que tout le prestige de la faction s'en aille à vau-l'eau. Ainsi s'expliquent les clameurs épouvantées que poussent les bonapartistes, et les singulières hyperboles dans lesquelles ils trébuchent.

On lit dans le Journal des Débats :

M. le président du conseil a déclaré avec raison que si les bonapartistes n'étaient pas un danger pour le moment, leur attitude, leur audace, leur langage étaient une menace pour l'avenir, et un exemple qu'il n'était pas permis de tolérer. Un gouvernement a beau être solide, être fondé sur la volonté nationale la plus clairement exprimée, être le résultat d'une nécessité impérieuse, s'il a la faiblesse ou la lâcheté de laisser ses ennemis l'attaquer avec toutes les armes que

le droit commun a proscrites, ses jours sont comptés, un peu plus tôt un peu plus tard il doit périr, et il aura mérité son sort. Mais le danger moral est plus grand encore lorsque les adversaires de ce gouvernement prennent par anticipation l'allure de vainqueurs, d'héritiers assurés d'un Gêronte qui radote, et qu'ils se flattent avec arrogance de la certitude de n'être pas poursuivis, quoi qu'il fassent. On n'oserait ! Tel est le mot de tous les conspirateurs lorsqu'ils se croient déjà maîtres du terrain. Nous sommes trop forts, trop redoutables pour qu'on s'attaque à nous ! — Combien de fois des bonapartistes n'ont-ils pas essayé sur leur parti de ce moyen de confiance, sur leurs adversaires de ce procédé d'intimidation ! Nous sommes allés jusque-là, disent-ils ; nous irons plus loin, et plus loin encore, et vous verrez qu'on nous laissera aller. Qui nous arrêterait ? la loi ? Nous sommes au-dessus de la loi. — Il n'y a pas de nation dont la conscience résiste indéfiniment à ce genre de démoralisation, et qui ne se demande enfin avec anxiété si elle a, oui ou non, un gouvernement. Un gouvernement n'est pas une chose immatérielle, une conception de l'esprit ; il faut le voir, le sentir, et, pour notre compte, nous voudrions qu'il agit sans cesse sur tous les points de la sphère qui lui est propre. Nous voudrions surtout que les Chambres fussent remplies de son esprit, qu'il les inspirât et les dirigeât plus qu'il ne le fait peut-être en temps ordinaire.

Alsace-Lorraine.

M. Abel, député de Thionville-Boulay, a adressé la lettre suivante à la *Gazette de Lorraine* :

Berlin, le 13 mars.

Monsieur,

Je reçois à l'instant le numéro de votre journal où je lis avec étonnement « qu'un événement d'une certaine importance vous est signalé par la *Gazette de Francfort* ; nos trois députés cléricaux s'étant fait inscrire dans le parti du centre au Reichstag. »

Je me suis empressé de faire passer ces lignes singulières sous les yeux de mes collègues MM. Simonis, Guerber et Winterer, qui sont nos voisins au Reichstag et ne siègent nullement au centre. Ces messieurs m'ont prié de vous prévenir que votre sœur la *Gazette de Francfort* fait éclore chaque année le même canard pour faire croire à l'Allemagne et à l'étranger que les députés alsaciens-lorrains sont abandonnés de leurs collègues ecclésiastiques et perdent toute influence politique par suite de leur isolement. Mais nous ne sommes pas aussi isolés qu'on voudrait le faire croire. J'en atteste ce qui s'est passé hier, lundi 12 mars, lors du discours lu par M. Bezanson, discours qui avait reçu au préalable l'assentiment unanime des neuf autres députés de la protestation.

Ajoutons ce détail, qui a son prix : lorsque M. Bezanson est descendu de la tribune au milieu des applaudissements des députés polonais, danois, ceux de l'Alsace-Lorraine sont accourus serrer la main à l'orateur messin. Voilà des faits certains dont l'importance ne vous échappera pas. Vous jugerez donc utile de leur donner la même publicité que vous avez octroyée à des faits erronés.

Dans l'espoir de voir ma demande accueillie, j'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

Ch. ABEL, *doctor juris*,
député de Thionville-Boulay.

L'*Industriel alsacien* a reçu de M. Ch. Grad, député au Reichstag pour l'arrondissement de Colmar, une note ainsi conçue :

MM. Jean Dollfus et Bezanson viennent de faire de nouvelles démarches, afin d'obtenir l'autorisation de séjour en Alsace-Lorraine pour les sujets français non alsaciens frappés d'expulsion. M. Herzog, sous-secrétaire d'Etat, a renouvelé aux deux députés l'assurance que le gouver-

nement faciliterait la naturalisation des optants alsaciens-lorrains, mais que, quant aux Français, non Alsaciens ou Lorrains, soumis au service militaire en France, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, le gouvernement allemand ne veut pas tolérer leur séjour dans le pays.

L'*Industriel alsacien* dit au sujet de cette note :

Nous avions eu connaissance, il est vrai, de quelques cas particuliers d'expulsion atteignant des Français proprement dits, qui avaient cru pouvoir s'établir en Alsace-Lorraine comme de nombreux Allemands s'établissent en France, mais nous pensions que notre territoire leur était interdit pour des raisons spéciales et à eux personnelles. Voilà pourquoi nous n'en avions point parlé encore. D'après le renseignement que nous adresse M. Grad, nous étions dans l'erreur, et il s'agissait bien d'une mesure générale, concernant tous les Français qui sont venus en Alsace depuis l'époque de l'option.

Cette décision a un caractère de gravité que nous ne chercherons pas à dissimuler.

INFORMATIONS

Une réunion extraordinaire du conseil des ministres a eu lieu vendredi soir, et le fait a donné lieu à beaucoup de commentaires. Plusieurs journaux ont publié des notes indiquant les véritables motifs de cette convocation. On a dit notamment qu'en rentrant vendredi soir à Versailles, après le débat sur les poursuites contre M. de Cassagnac, M. Jules Simon trouva au ministère une lettre de M. d'Harcourt, secrétaire de la Présidence, priant le ministre de se rendre à l'Élysée. M. Jules Simon s'y rendit aussitôt ; le Maréchal lui dit qu'il avait voulu lui communiquer une dépêche adressée au duc Decazes, et annonçant que l'accord était établi en principe entre le comte Derby et le comte Schouvaloff. M. J. Simon, jugeant convenable d'informer ses collègues de cette heureuse solution, les convoqua pour le soir même, par dépêche télégraphique, à un conseil qui fut tenu à dix heures du soir.

Telle est la version du *Temps* ; le *Figaro* en donne une autre. Suivant ce journal, une dépêche chiffrée, arrivée de Toulon, à huit heures du soir, et adressée au ministère de l'intérieur, annonçait le débarquement du prince impérial, venant d'Italie. Le conseil était convoqué pour délibérer sur les mesures à prendre.

Le bruit de la présence à Marseille du fils de Napoléon III n'était pas exact, d'ailleurs, et l'on avait été abusé par une ressemblance.

(Français) : On signale depuis quelques jours une reprise dans les affaires.

La crise des soieries peut être considérée comme à peu près conjurée, et certaines autres industries, dont la situation n'était pas sans inspirer des inquiétudes, ont pris depuis peu une remarquable activité.

La paix ne peut que donner une impulsion nouvelle à ce mouvement.

Les soixante-onze communes du département de la Seine ont été appelées à exprimer leur avis sur la suppression des sous-préfectures de Saint-Denis et de Sceaux. Quarante-sept conseils municipaux ont accepté cette suppression ; vingt-quatre l'ont repoussée.

Quant aux conseils d'arrondissement, ils se sont tous deux prononcés pour le maintien des deux sous-préfectures.

L'anniversaire du 13 mars n'a pas

été fêté, du moins en France, avec tout l'éclat que quelques citoyens auraient désiré lui donner. C'est ainsi que, si nous nous en rapportons au *Radical*, cinq banquets devaient avoir lieu. Mais, sur les cinq banquets, deux étaient connus de la préfecture de police, qui s'est empressée de les interdire. Les frères et amis, plus malins que la police, dit toujours le *Radical*, « ont pu se réunir ailleurs et dîner tranquillement. » Les trois autres banquets ont eu lieu, paraît-il, sans encombre. « Dans tous, de chaleureux discours ont été prononcés, et de nombreux toasts, très-applaudis, ont été portés. Nous regrettons de ne pouvoir les mentionner plus explicitement. » Assurément, nous le regrettons aussi, et tout aussi vivement que la feuille intransigeante. Il eût été fort instructif, sinon fort intéressant, de connaître les vœux exprimés et de savoir quelles santés ont été portées.

Mais à Londres et à Berne on n'est pas tenu à la même discrétion, et si nous n'avons pas encore le texte des discours, nous savons, du moins, que des manifestations ont eu lieu, qui ont été plus calmes à Londres, plus tumultueuses et même sanglantes à Berne. Le banquet de Londres nous a été révélé par une invitation adressée au *Radical*, à laquelle il a été répondu que la traversée du détroit était difficile, que les sympathies pour les proscrits n'en étaient pas moins vives, mais que malheureusement on ne pouvait encore prévoir le jour où ils rentreraient en France. « Vous savez que si nous avons le mot de république, nous n'avons pas la chose. » La constatation de ce fait est, en somme, des plus rassurantes, du moins au sens où l'entendent les rédacteurs du *Radical*. Il n'est pas probable, du reste, que cet aveu si net soit fait pour beaucoup avancer, auprès des républicains modérés les affaires de l'amnistie.

À Berne, ce n'est point un simple banquet qui a eu lieu, mais bien une manifestation de l'Internationale, avec drapeau rouge et tous les accessoires obligés. La police, ayant voulu faire disparaître le drapeau, a été assaillie à coups de sabre et à coups de couteau. Plusieurs gendarmes et plusieurs manifestants ont été blessés. Cette manifestation sanglante est assurément une manière de fêter le 18 mars, digne de l'anniversaire de l'assassinat des généraux Lecointe et Clément Thomas. Les réfugiés ne veulent pas que la tradition se perde. Ils ont raison et même rendent ainsi, sans s'en douter, un véritable service à la société. On pourrait peut-être oublier leurs crimes ; ils se chargent eux-mêmes, à chaque occasion, de nous en faire souvenir.

(*Moniteur universel*).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

La participation de la Russie à l'Exposition universelle de 1878, inspire à la *Gazette de la Bourse* (de St-Petersbourg), les réflexions suivantes :

« Il ne faut pas que notre succès, à l'Exposition, se borne à de simples lauriers. Il est à désirer que l'industrie cherche à tirer tout le parti possible de cette immense exhibition ; nous désirons ardemment que nos exposants se préoccupent, avant tout, de traduire en résultats pratiques les éloges que leurs produits auront mérités, c'est-à-dire qu'ils travaillent à acquérir une clientèle d'acheteurs et non pas seulement d'admirateurs. Des marchés avantageux passés avec l'étranger pour les principales de nos productions, rehausseront sensiblement l'honneur de nos exposants, rentrant en Russie avec croix et médailles.

« A ce propos, qu'on nous permette de dire notre pensée sur le genre d'envois à faire à l'Exposition : Généralement, nous sommes enclins à exhiber des objets qui, par leur originalité essentiellement russe, attirent la curiosité des étrangers. C'est fort bien, mais qu'on ne se borne pas à ces seuls objets. Tâchons, au contraire, en envoyant des produits d'un usage plus général en Occident, de prouver que nous sommes capables, au besoin, d'exécuter ses commandes. Il est bon de songer à cela en temps utile. »

De Belgique on nous informe que le prince de Caraman-Chimay, président de la commission belge de l'Exposition universelle de Paris, a fait une tournée dans les principaux centres industriels du pays, afin de se mettre plus directement en rapport avec les comités locaux institués récemment dans plusieurs villes et pour s'entendre avec nos grands producteurs, pour obtenir leur participation à cette œuvre nationale. Le prince de Caraman-Chimay a été à Hoy, le 19 mars ; à Verviers, le 20 ; à Seraing, le 21 et à Liège le 22. Le mois prochain, il se rendra probablement à Charleroi, à Gand, etc. Le secrétaire-général de la commission belge l'accompagnera dans son voyage.

Le Venezuela, l'Uruguay, le Pérou, le Nicaragua, la république Argentine et celle de Haïti vont envoyer leurs produits à notre Exposition.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 8 mars courant, ont été nommés :

M. Carayol, percepteur d'Assier, canton de Livernon, à la perception de Saint-Sernin (Aveyron), 3^e classe.

M. Bouyer-Blaizy, ancien capitaine retraité et blessé, à la perception d'Assier, 4^e classe.

M. Cuniac, notre compatriote, a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tlemcem (Algérie).

Les personnes qui désirent faire concourir leurs enfants pour l'obtention des bourses dans les Lycées et Collèges doivent faire inscrire leurs demandes d'ici au 30 mars au plus tard à la Préfecture (1^{re} division) et l'accompagner :

- 1^o De l'acte de naissance de l'enfant ;
- 2^o D'un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement ou le candidat fait ses études.

Le ministre de la guerre a adressé à MM. les généraux commandant les corps d'armée, le 23 septembre 1876, l'ampliation d'un décret du 22 du même mois qui proroge jusqu'au 31 mars 1877, le délai pendant lequel les militaires et marins blessés en 1870-1871 ou devenus infirmes à la suite de la guerre, sont autorisés à demander une pension ou la révision de la pension déjà accordée.

Le ministre de la guerre désire qu'une nouvelle publicité soit donnée aux dispositions contenues dans le décret du 23 septembre, afin que nul des intéressés ne puisse prétendre qu'il les a ignorées, s'il venait, plus tard, à en réclamer l'application.

En conséquence, MM. les commandants de corps d'armée sont priés de vouloir bien prendre toutes les mesures qu'ils jugeront propres à atteindre

ce but, notamment en se concertant avec MM. les préfets, qui ont reçu récemment des instructions de M. le ministre de l'intérieur pour répandre, par l'intermédiaire des maires, la connaissance du décret précité et, enfin, en prescrivant aux chefs de légion de gendarmerie de faire rechercher, par les commandants de brigade, tous les hommes qu'ils supposeraient dans un état de santé de nature à leur donner des droits à la pension.

MM. les commandants de corps d'armée feront instruire d'urgence les demandes de pension qui leur parviendront en temps utile et transmettront aussi promptement que possible les mémoires de pension qu'ils auront fait établir.

Une précédente circulaire du ministre de la guerre, datée de 1872, prescrivait de faire l'historique de chaque régiment, mais ces travaux qui ont été scrupuleusement accomplis et qui ont été souvent très remarquables, trop volumineux et trop complets pour les soldats, ne conviennent que pour les officiers.

Pour remédier à cet inconvénient M. le général Berthaut vient de prescrire que de courtes monographies seraient publiées et seraient lues chaque jour à la chambre.

Ces monographies seront tirées à un nombre suffisant d'exemplaires et seront, en outre, distribuées comme récompense aux sous-officiers et aux soldats.

CONCOURS HIPPIQUE.

Un concours spécial à l'espèce chevaline aura lieu à Montauban, les 11, 12 et 13 mai 1877.

Sont appelés à prendre part à ce Concours les départements de Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de l'Aveyron, du Tarn et du Lot-et-Garonne.

Sont admises : 1^o Les juments poulinières suitées ; 2^o les juments sur le point de mettre bas ; 3^o les juments saillies en 1876, non suitées et saillies en 1877 ; 4^o les pouliches de 3 ans saillies en 1877 ; 5^o les pouliches de 2 ans. Tous ces animaux, à l'exclusion des pur sang, appartenant, depuis six mois au moins, à des propriétaires appelés à concourir. Les propriétaires devront justifier de cette condition au moyen d'un certificat délivré par MM. les Maires.

Des affiches donnent la liste des primes proposées, le modèle de déclaration des exposants, et toutes les conditions du Concours.

MM. les Exposants pourront prendre connaissance de ce programme aux dépôts d'étalons nationaux de Villeneuve-sur-Lot et de Rodez, à toutes les stations d'étalons nationaux, chez les chefs de montes particulières, à l'école nationale vétérinaire de Toulouse, et chez MM. les vétérinaires des départements appelés à prendre part au Concours hippique.

M. Jules Simon vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la trop grande quantité de médailles de sauvetage, décernées depuis quelque temps. M. le ministre de l'intérieur prescrit aux préfets de s'assurer par un examen minutieux des titres des candidats, que les faits invoqués en leur faveur n'ont pu être accomplis sans mettre « réellement » leur vie en danger. En ce qui concerne les sapeurs-pompiers ayant vingt ans de services, auxquels il était précédemment accordé des médailles, alors même qu'ils ne se recommandaient par aucune action d'éclat, il doit être entendu que désormais il ne sera accordé que des diplômes d'honneur à ceux d'entre-eux qui

n'auront à faire valoir d'autres titres que leur ancienneté et leur dévouement.

C'est mardi, 20 mars, à 11 heures 57 minutes du matin, qu'a commencé le Printemps. On ne s'en douterait guère; il souffle depuis deux jours un vent glacial.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, Vu l'art. 2 de la loi du 5 mai 1855; Vu l'art. 9 de la loi du 4 avril 1871,

Décrète : Art. 1^{er}. — M. Despeyroux, maire de la commune de Fieux (Lot-et-Garonne), est révoqué.

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 13 mars 1877.

Signé : M^{le} de MAC-MAHON.
Par le Président de la République;
Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

Signé : Jules SIMON.

Pour copie conforme,
Le Préfet de Lot-et-Garonne,
FÉLIX RENAUD.

M. Félix Renaud, qui était l'un des députés les plus instruits et les plus sages de l'Assemblée nationale, rend un véritable service à l'ordre public dans le Lot-et-Garonne en frappant les bonapartistes qui abusent de leur situation pour pervertir les populations. Les maires qui agissent comme MM. Belleaud et Despeyroux, soit par la plume, soit par la parole, méritent d'être frappés avec la même justice éclairée et patriotique.

Le préfet de la Haute-Saône a pris l'arrêté suivant :

Nous, préfet de la Haute-Saône,

Vu le procès-verbal d'enquête dressé par la brigade de gendarmerie de Faucogney, le 4 mars courant, et duquel il résulte que le 11 février dernier, dans une auberge située à Corravilliers et en présence de plusieurs personnes réunies dans cet établissement, le sieur Galmiche, maire de la Rosière, a proféré les cris de : « A bas la République ! Vive Napoléon IV ! »

Vu l'avis de M. le sous-préfet de Lure; Vu la loi du 5 mai 1855, article 2, § 6;

Arrêtons : Art. 1^{er}. — Le sieur Galmiche, maire de la Rosière, est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

Art. 2. — M. le sous-préfet de Lure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vesoul, le 12 mars 1877.

Le préfet de la Haute-Saône,
ED. BERTHEREAU.

Nous espérons bien que M. le ministre de l'intérieur ne s'en tiendra pas là, et qu'il prononcera sans hésiter la révocation du sieur Galmiche, dans l'intérêt du bon ordre et de la morale publique.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 12 mars.

Extrait du procès-verbal.

M. L. Combarieu, secrétaire général, dépose les publications de plusieurs Sociétés et dépouille la correspondance.

Il donne ensuite lecture d'un travail sur la réunion des Etats de la Guyenne, à Cahors 1470.

A la suite de la guerre du Bien public, le frère de Louis XI reçut en apanage le duché de Guyenne. Ce prince se rendit à Cahors en février 1470, et y tint, dans une salle de

l'Evêché, les Etats de son duché. Le but de cette réunion était une demande de subsides, formulée par le prince, pour solder certaines dettes contractées lorsqu'il était duc de Bretagne.

M. St-Hilaire, directeur, lit le projet d'un rapport destiné à M. le ministre de l'instruction publique sur les travaux de la Société des Etudes, et les services qu'elle a rendus.

Ce rapport est approuvé par la Société qui remercie M. St-Hilaire.

Séance du 19 mars.

CONFÉRENCE DE M. MARIE.

Nous sommes heureux de revenir sur l'intéressante conférence donnée par M. Marie, lundi dernier, à la Société des Etudes sur sa méthode pour apprendre rapidement la prononciation des principales langues de l'Europe.

Nous avons déjà dit un mot de l'auditoire choisi dont M. Marie a captivé l'attention, pendant une heure et demie, avec un intérêt toujours croissant.

M. Marie pouvait, il est vrai, compter largement sur la bienveillance des hommes d'élite, qui, malgré une pluie torrentielle, étaient accourus nombreux, désireux de connaître et d'encourager une idée utile. Il lui restait néanmoins le devoir de ne pas renvoyer déçus M. le Préfet, MM. les Secrétaires et les Conseillers de préfecture, M. l'Inspecteur d'Académie, etc., et nombre d'hommes distingués dont notre ville s'honore.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être contredit, que M. Marie n'a pas failli à cette tâche. Par son élocution facile et agréable, par son style irréprochable, par la lucidité parfaite, l'ordre et l'enchaînement des idées, il n'a pas cessé un seul instant d'intéresser vivement ses auditeurs.

Afin d'utiliser le temps le plus possible, M. Marie avait tracé à l'avance, sur le tableau noir, les signes par lesquels il représente les sons simples ou articulés des diverses langues dont il s'occupe, sous que l'orthographe exprime d'une manière si incomplète, et souvent si mensongère.

M. Marie ne dénature pas l'orthographe, ce qui serait un grave inconvénient pour les élèves. Il écrit ses signes entre les lignes, et au-dessus des lettres dont il est nécessaire de modifier la valeur. L'avantage de conserver l'intégrité de l'orthographe n'est pas néanmoins le principal mérite de sa méthode. Ce mérite consiste surtout dans l'heureux choix des signes, dont la forme exprime si clairement la signification qu'on peut presque les appeler des signes naturels.

C'est d'abord par l'application de sa méthode à la langue française, souvent si mal parlée, même par les Français, que M. Marie a mis en relief, les relations logiques qui existent entre la forme de ses signes et leur valeur. Il a ensuite indiqué les modifications et additions nécessaires pour les langues de nos voisins.

Malgré le petit nombre de signes employés, rien n'est omis : les nuances de signification, le ton, la quantité, les repos, sont exprimés si naturellement, et ont été exposés avec tant de clarté, que les auditeurs, même étrangers à la langue anglaise, pouvaient, avant d'en avoir entendu la prononciation, lire correctement les nombreux exemples annotés au tableau.

On peut donc dire, en toute vérité, que la généralisation dans les écoles de cette admirable méthode serait un immense bienfait. Néanmoins, tout en ayant notre incomptence, nous nous permettrons quelques observations.

D'abord les relations qui font le principal mérite des signes de M. Marie sont en partie propres aux Français, et plusieurs de ses signes ne produi-

raient pas, sur les étrangers, les mêmes associations d'idées. Cette méthode perd donc quelque chose de sa simplicité dans son application à l'étude de la langue française par les étrangers.

De plus, les langues allemande, italienne et espagnole, ayant des règles de prononciation peu nombreuses et assez bien définies, ne nécessitent pas un guide constant pour la prononciation, et il est peu probable que les professeurs de ces langues s'astreignent à changer leur méthode.

C'est surtout pour l'étude de la langue anglaise par les Français que cette méthode présente des avantages incontestables. Ici, cependant reste une grande difficulté. Pour la diffusion de cette méthode dans l'enseignement, il faudrait des livres annotés ad hoc. M. Marie a déjà publié les deux premiers livres du *Paradis perdu*, ainsi annotés. Mais, c'est plus les commentateurs que ceux qui étudient le poète Milton qui ont besoin d'être guidés. Faudra-t-il donc que M. Marie, principal honoraire, fasse toute une série de livres élémentaires, et que les livres actuels, non annotés, soient abandonnés?

Et puis, on ne peut se le dissimuler, il en est d'une méthode d'enseignement comme de tant d'autres choses. Pour qu'elle fasse fortune, il ne suffit pas, il n'est pas même indispensable, qu'elle soit excellente. Le savant modeste, dont le mérite a été si apprécié par les hommes les plus éminents de Toulouse et de Cahors voudra-t-il, pourra-t-il se frayer un passage à travers la foule des ambitieux et des intrigants dont les gouvernements, même libéraux, ont tant de peine à se préserver? Nous le souhaitons, nous l'espérons même; mais, vu le caractère de M. Marie, nous n'osons en prendre l'assurance.

Voici le conseil, qu'en finissant, nous nous permettons de risquer en faveur d'une découverte qui nous paraît de la plus grande importance. Il serait imprudent d'attendre qu'on éditât des séries d'ouvrages spéciaux et que les professeurs renoncassent aux méthodes auxquelles ils sont habitués et qu'ils ont jusqu'à ce jour considérées comme les meilleures. Les ouvrages dans lesquels M. Marie a développé sa méthode nous paraissent suffisants au succès que nous désirons. Que l'auteur les répande le plus possible parmi les professeurs, qu'il fasse connaître que chacun peut garder les ouvrages de son choix, et qu'il suffit que le professeur permette à l'élève d'annoter lui-même, selon la méthode, les mots dont il craindra d'oublier la prononciation. Dans chaque classe, les élèves les plus studieux useront d'abord seuls de cette permission; ils réussiront sans peine mieux que leurs condisciples, ceux-ci les imiteront. Ce travail sera facile, les élèves ayant en main la *Signologie*. Bientôt chacun sera fier d'annoter lui-même son livre et il le fera plus ou moins largement selon ses besoins et selon la langue étudiée.

La prononciation s'apprenant ainsi spontanément à la salle d'étude, les professeurs ne seront plus dans la nécessité de passer un temps considérable de la classe à se répéter. Ils encourageront les élèves dans cette voie. La génération actuelle se familiarisera avec les signes de la *Signologie*. La vulgarisation s'en fera par la force des choses comme il est arrivé successivement pour chacun des signes de l'écriture actuellement en usage, et M. Marie sera compté, à juste titre, parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

L'Abbé BONABRY.

Le *Messageur de Toulouse* reçoit les détails suivants sur une catastrophe

occasionnée dans le département de l'Ariège par une avalanche de neige :

« Dimanche matin, vers 5 heures, une avalanche s'est abattue sur le hameau de Carol, commune du Port canton de Massat et arrondissement de Saint-Girons.

» Le hameau de Carol, situé à 10 kilomètres environ de Massat, se composait, avant la catastrophe qui l'a presque totalement détruit, de vingt feux. La plupart des maisons sont construites en pierres sèches et recouvertes de chaume.

» Vers cinq heures du matin, une avalanche de neige partie du sommet de la montagne, et suivant le cours du ruisseau, est venu frapper le versant opposé en rebondissant ensuite sur le trajet parcouru. L'empreinte qu'elle a laissée sur son passage accuse un bloc de 40 mètres de largeur.

» Cette avalanche a entraîné avec elle sept maisons d'habitation du hameau de Carol; cinq de ces maisons étaient habitées par cinq familles composées en totalité de vingt et un membres. Les propriétaires des deux autres maisons étaient absents.

» Sur vingt personnes ensevelies, six ont pu être retirées vivantes; on a trouvé neuf cadavres; il en reste cinq sous la neige.

» Un des survivants, le sieur François Sallé, qui a perdu trois enfants dans la catastrophe, a été entraîné par l'avalanche jusqu'au pied de la montagne; il a franchi une cascade de 30 mètres de hauteur, formée par le ruisseau; il n'a eu que la jambe gauche fracturée. Ce malheureux a été recueilli dans une auberge de la commune du Port.

» Un des autres survivants, Jean Sallé, est souffrant, mais sa vie n'est pas en danger; les quatre autres survivants sont sains et saufs.

» On travaille activement pour découvrir les cadavres des cinq victimes restées sous la neige. Les neuf autres ont été inhumées lundi matin.

Un assassinat vient d'être commis à Paris sur une femme originaire du département de la Corrèze.

Samedi, vers minuit, deux gardes républicains de la caserne des Célestins passaient faubourg Saint-Antoine, lorsqu'ils ont été requis par un sieur Martial Lachaud, employé, demeurant au n° 61, dans le faubourg, pour constater le décès de sa mère qu'il venait, disait-il, de trouver pendue dans un cabinet servant de chambre à coucher.

Les gardes de Paris ont pénétré dans le logement et coupé aussitôt la corde; mais voyant que la femme Lachaud avait cessé de vivre, ils sont allés prévenir aussitôt M. Baron, commissaire de police, qui s'est rendu sur les lieux assisté d'un médecin, le docteur Delineau. Celui-ci a constaté que la mort n'était pas le résultat d'un suicide, mais bien d'un crime. Du reste, les tiroirs du secrétaire et de la commode étaient fouillés et vidés sur le plancher; une paire de pistolets avait été décrochée du mur et posés sur la table, sans doute pour servir en cas de surprise; enfin la victime avait les jambes attachées ensemble avec une corde au-dessus des genoux, la tête recouverte avec un tablier et les poches de sa robe retournées.

Le corps a été transporté à la Morgue.

La dame Lachaud (Marguerite), née à Lubersac (Corrèze), ménagère, était âgée de 50 ans.

Le mari de cette femme est à l'hospice des aliénés, à Bicêtre.

L'assassin n'a pu être arrêté, mais d'après les renseignements recueillis,

on est sur ses traces, et il est probable qu'il ne tardera pas à être mis entre les mains de la justice.

Les journaux de Paris d'hier, donnent de nouveaux détails sur ce crime.

M. le docteur Delineau, appelé à examiner le cadavre de M^{me} Lachaud, a fait les constatations suivantes :

La figure exprimait la surprise et la terreur. Le cou portait plusieurs sillons correspondant exactement à la forme de la corde. Cette corde, qui avait l'épaisseur d'un doigt, était assez semblable aux longues dont on se sert pour attacher les chevaux. Elle serrait fortement le cou de la victime, en formant deux anneaux rattachés en arrière de la nuque.

Sous le menton, on aperçut l'empreinte d'un coup violent, porté à l'aide d'une bague ou d'un casse-tête. La joue portait également des traces de violence.

L'oreille, déchirée, saignait; la boucle d'oreille, brutalement arrachée, gisait à terre non loin de la porte.

Les poignets, également, semblaient avoir été rudement serrés; les lèvres, gonflées, indiquaient qu'on les avait comprimées avec vigueur.

Enfin, et c'est là un détail de la plus haute importance, autour de la taille de la malheureuse était enroulée une grosse corde à pain de sucre, toute neuve; cette corde était ramenée autour des jambes et se terminait en forme d'anse. La disposition de la corde était exactement celle qu'emploient les garçons dans les salles d'amphithéâtre lorsqu'ils veulent transporter un cadavre. C'était évidemment l'œuvre d'une main habile et exercée.

En examinant les sillons du cou, le docteur Delineau déclara que pour lui il n'y avait point de doute, que ces sillons avaient été faits après décès. Au contraire, les sillons de la nuque avaient dû être produits sur un corps vivant. Le docteur déclara en outre que la mort avait eu lieu vers cinq ou six heures du soir.

Assurément, le vol a été le mobile de ce crime.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle du Jeudi, 22 Mars.

Les deux noces de Boisjoli

Vaudeville en 3 actes, du Palais-Royal, par M. Alfred Duru.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 22 mars, 11 h. 35, matin.

Le gouvernement anglais n'accepte pas toutes les modifications proposées au protocole, par la Russie. Les négociations continuent; on espère qu'elles aboutiront.

Bourse de Paris

Cours du 22 Mars.

Rente 3 p. %..... 73.70

— 4 1/2 p. %..... 102.25

— 5 p. %..... 107.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 mars	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.385	3.370
Crédit foncier....	616 25	618 75
Orléans-Actions...	1.120	1.125
Orléans-Obligations.	339 75	339 75
Suez.....	720	720
Italien 5 p. %.....	74	74 15

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de Février.
 Littérature. — Biographie. — Sir Philip Sidney.
 Économie sociale. — Assistance publique. — Le paupérisme et la charité à Londres.
 Législation pénale. — Mœurs nationales. — Prisons et établissements pénitentiaires en Espagne. — Les presidios.
 Mœurs parlementaires. — La Chambre des communes, par un membre du Parlement anglais.
 Littérature dramatique. — La vie dans le mariage (Married Life), comédie en trois actes, par J.-B. Buckstone.
 Réforme sociale. — Le judaïsme moderne, par un juif.
 Etudes sur l'Allemagne. — Le bourgeois et le paysan Allemands au moyen-âge.
 Beaux-Arts. — Le cabinet des estampes au British Museum. — Pensées diverses. — Poésies.
 Correspondances de la Revue Britannique.
 Correspondance d'Allemagne. — Les socialistes au Parlement. — Statistique des publications et de la marine allemande. — Les arts à Munich. — Le pèlerinage à Bayreuth. — L'étymologie de *soubrette*, par M^{lle} Gallmeyer. — Mort de Poggenдорff. — Le désastre de Steinbrück.
 Correspondance d'Amérique. — Grands

dangers de la crise évitée par un compromis. — Activités du président. — Difficulté internationale aplanie. — Vanderbilt. — Armes pour Turcs et Russes. — Un consul exigeant. — Intolérance et préjugés.
 Correspondance d'Orient. — Nécessité de l'émancipation télégraphique. — L'état de l'Europe d'après les correspondances de lord Salisbury. — L'Italie et le Danube. — Les quatre partis russes. — Les étudiants moscovites. — Véritables causes du renversement de Midhat-Pacha. — Le vrai battu.
 Correspondance de Londres. — L'ouverture du Parlement. — Les mécontents de l'Inde. — Le cimetière de Saint-Pancrace. — Martyrologe de l'émigration. — Les tombes du marquis de Bouillé, du chevalier d'Eon, de la comtesse de Lussan, etc., oubliées par la France sur la terre étrangère. — L'éducation des femmes. — Le docteur Holloway, son collègue pour les femmes et ses pilules pour... tout le monde. — Les merveilles de la publicité. — L'oncle Tom à Londres. — Les fouilles d'Ephèse. — Les ritualistes. — Une actrice australienne.
 Chronique scientifique. — La phosphorescence de la mer. — Venise. — La Société des voyages d'études au tour du monde.

Chronique et bulletin bibliographique. — Le deuil de la chronique. — Livres nouveaux. — Souvenirs de L. Hymans. — Théâtres.

Tout le bon sens de l'auteur des *Guêpes*, sa verve, sa mordante ironie, son humour intarissable sont condensés en un nouveau volume que l'éditeur Calmann Lévy vient de faire paraître, et qui a pour titre: *L'esprit d'Alphonse Karr*. Tout le monde voudra lire ce livre, qui sera bien certainement un grand succès.

Sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine: La nouvelle Rue à travers le Jardin des Tuileries, telle qu'elle sera après son entier achèvement; Kischineff, quartier-général du Grand-Duc Nicolas, commandant en chef l'armée de Bessarabée; les Officiers russes à Kischineff; Naufrage du trois-mâts *Maria*, à l'ouest du port de Dunkerque; l'Élection présidentielle aux États-Unis; le Capitole et la Maison-Blanche; J. Autran, de l'Académie française, décédé le 6 mars; S. M. l'Empereur du Brésil visitant les Ateliers de l'Académie de France, à Rome; le Carnaval à Constantinople (deux gravures); *Loin du Monde*, tableau de M. R. Lehmann; Scènes chinoises (deux gravures); Rébus, Problème d'Échecs.

Aux Entrepreneurs

A VENDRE DANS TOULOUSE
 118,200 mètres de terrain à bâtir d'un seul tenant, propre à toute industrie, cité et percé par 3 rues éclairées au gaz.

Il a été choisi après enquête pour être acheté par une de plus grandes administrations de France. Affaire à traiter de suite sur, laquelle on pourra doubler son capital. Prix en bloc, 5 fr. le mètre dont tiers comptant. *Détail facile*. Écrire à M. Balancy, officier en ret., rue St-Etienne, 9, Toulouse.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
 c. CONSTIPATION et Hémorrhoides
 Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2,50. Poste 2,75
 Dépôt dans toutes les pharmacies.

TROISIÈME ANNÉE.

LA VIE DOMESTIQUE

revue de toute la famille

Dirigée par M. Henry Bellaire
 Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vie Domestique est la publication de famille la plus complète de notre époque elle paraît tous les quinze jours en une belle livraison avec gravures, traitant de Littérature, Hygiène, Modes avec patrons Romains, Amusements en famille, Jeux d'esprit, Problèmes d'échecs, de Dames, de Cartes, de Dominos, Rébus, Charades, Enigmes, Logoglyphes, etc.

Un an: pour la France et l'Algérie, 40 fr. Étranger, 44 fr. 50.

Nombreuses primes.

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée.

Prime gratuite du Journal des Jeunes Mères: La Gazette des Enfants, journal littéraire, amusant et instructif.

Bureaux: 71, rue des Saints-Pères, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle: Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant: Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

Académie de Médecine
 « L'Eau mi-OREZZA ferrugineuse, »
 « nérale d'OREZZA acide, »
 « est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »
 Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE
 et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
 Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MALADIES DE LA PEAU
 Dartres, Eczéma, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.
POMMADE SOUVERAINE
 de CARRE, Pharmacien à Bergerac et Tours
 Exiger MARQUE DÉPOSÉE
 MARQUE DÉPOSÉE
 et incrustée dans
 L.B. POT.
 Prix du Pot: 2 f. 50. Par poste: 3 f. 50.
 Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

FER BRAVAIS
 (FER DIALYSÉ BRAVAIS)
 Fer liquide en gouttes concentrées
 LE SEUL
 EXEMPT DE TOUT ACIDE
 Sans odeur et sans saveur
 Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni de fatigues de l'estomac; de plus, il ne noircit jamais les dents.
 Seul adopté dans tous les Hôpitaux
 Médailles aux Expositions. Guérit radicalement
 ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT,
 PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.
 C'est le plus économique des ferrugineux.
 Puisqu'un flacon dure plus d'un mois.
 R. BRAVAIS & Co, 13, rue Lafayette, Paris
 ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES.
 (Se méfier des imitations et exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature.)
 (Envoi de la Brochure franco.)

DREYFUS FRÈRES & Co
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSSMANN,
 Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
 Loi du 11 Novembre 1869
 ET DU
GUANO DISSOUS DU PÉROU
 Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
 Havre, chez M. E. FICQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.
 Meun, chez M. LE BARRE.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
 St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

4 FR. PAR AN QUATORZIÈME ANNÉE 4 FR. PAR AN
 LE
MONITEUR
 DES
TIRAGES FINANCIERS
 Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
 SOCIÉTÉ ANONYME
 au Capital de 6,000,000 de fr.
 Paraît tous les Jedis
 RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO:
 Causerie financière. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Chronique des valeurs. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes des tirages autorisés. — Bourses de Paris, Lille, Lyon et Marseille.
PRIME GRATUITE
 OFFERTE A TOUT ABONNÉ NOUVEAU:
 LE
CALENDRIER-MANUEL
 DU CAPITALISTE
 pour 1877
 VOLUME TRÈS-COMPLÉT ÉDITÉ AVEC LUXE
 CONTENANT:
 Des indications pratiques générales à l'usage des capitalistes et des rentiers, — des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — les plus hauts cours et les plus bas cours cotés en 1876, — l'époque de chaque tirage, — le revenu des dernières années, — l'échéance des coupons, — le taux et la période de l'amortissement, — un tableau synoptique complet de toutes les valeurs à lots autorisées, etc.
 ON S'ABONNE
 Pour 4 fr. par an
 AU
MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
 16, rue Le Peletier, Paris
 On peut envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Articles de Sellerie et Carrosserie:

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors
 Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.
 M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

PHARMACIE S^t-SEVEZ

PLACE DU MARCHÉ

EN FACE LA CATHÉDRALE A CAHORS

M. S^t-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la Pharmacie Centrale, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE S^t-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ
 A LA CODÉINE
 Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite: BERTHÉ, M^m. Réveil, Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 30 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharm^{ies}.

BAYLES, J^{ne}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveau-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouvettes, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de unetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOFLE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.
 ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.